

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Prenez avis que lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2026 à 19 h 30, au Carrefour municipal, situé au 500, rue Notre-Dame à Portneuf, le conseil se prononcera sur une (1) demande de dérogation mineure.

La demande de dérogation aux règlements d'urbanisme est la suivante :

1. Demande de dérogation numéro 2026-003

Une demande de dérogation mineure a été déposée pour l'immeuble situé sur les lots 2981950 et 2981951, sis au 378, chemin Neuf, concernant le lotissement projeté de cette propriété.

La demande vise à permettre la création d'un lot correspondant à l'occupation actuelle de la résidence, afin de permettre éventuellement la vente distincte de la résidence et des terres agricoles.

Le lot projeté destiné à la résidence respecte les normes applicables concernant la largeur et la superficie minimales prescrites au règlement de lotissement. Toutefois, la profondeur moyenne projetée du lot serait de 37,44 mètres, alors que la profondeur moyenne minimale exigée par la réglementation municipale est de 45 mètres.

La dérogation demandée vise donc à autoriser une profondeur moyenne de lot de 37,44 mètres, malgré la norme minimale de 45 mètres prévue au règlement de lotissement.

Cette situation s'explique notamment par le fait que le respect de la profondeur minimale réglementaire nécessiterait un empiètement dans la zone agricole dynamique A-102, alors que le lot projeté est entièrement situé dans la zone agricole déstructurée Ra/a-101.

Les personnes qui ont un intérêt peuvent faire leurs représentations au conseil lors de cette assemblée. Le dossier de cette demande est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures régulières de bureau.

Toute personne qui a un intérêt pour cette demande peut également transmettre par écrit ses commentaires au conseil municipal. Ces commentaires doivent être transmis au plus tard à 15 h

AVIS PUBLIC

le jour de la tenue de l'assemblée publique de consultation. Ils peuvent être transmis par courriel à l'adresse suivante : info@villedeportneuf.com. Ou bien être déposés à la réception de l'hôtel de ville ou transmis par la poste au 655 avenue de l'Église, Portneuf, Qc, G0A 2Y0.

Donné à Portneuf, ce 10 aout 2026



Morgane Zaffalon

Directrice générale adjointe

AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée certifie sous mon serment d'office avoir publié, sur le site internet de la Ville de Portneuf et affichée, sur le babillard de l'hôtel de ville, le présent avis public conformément au règlement municipal numéro 256, le 10 août 2026. Une copie est également publiée dans l'édition de septembre 2026 du journal municipal.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.



Morgane Zaffalon

Directrice générale adjointe